

République Française

Département des Hautes-Pyrénées



MAIRIE D'ESPARROS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026 à 21h00, convocation du : 15/04/2026.

Présents : MM Jean-Marie DUTHU, Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Anne-Marie DUTHU, Dominique DUTHU, Laurent VERDIER, Anaïs PLAZA, Aurélien NICCIOLI, Benjamin BOEHLI.

Absent ayant donné procuration :

Absents excusé : Aurélie CUILHE, Nathanaël DIEUX.

Présents dans la salle : MM Alice DELASA, Samantha AZEMA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Laurent VERDIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter sur le compte rendu du 1^{er} avril 2026 qui leur a été adressé.

Aucune observation n'est à apporter.

Le compte rendu n° 2026/04 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

I – ORDRE DU JOUR :

- 1 – Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026 (*document adressé*) ;
- 2 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 ;
- 3 – BP Commune 63600 ;
- 4 – BP Service des Eaux 63601 ;
- 5 – BP Régie de Transport 63602 ;
- 6 – Proposition de membres pour la CCID ;
- 7 – Commission de Contrôle de la Liste Electorale (CCLE).

II - POINT SUR LES OPERATIONS EN COURS :

- Commissions communales, chemin du Touaou.

III – INFORMATIONS DIVERSES :

- Commune : réunions du conseil municipal, DETR 2026.

**QUESTION DIVERSES ;
DELIBERATIONS.**

ORDRE DU JOUR

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du : 01/04/2026.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu n° 2026/04 de la séance du 1^{er} avril 2026, adressé par mail à chaque membre.

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/21.

Signature de la feuille de clôture de séance du 1^{er} avril 2026.

2 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026.

Monsieur le Maire expose aux membres présents, qu'il convient de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire les taux 2025 en appliquant les taux d'imposition des taxes directes locales 2026, comme suit :

Taxe foncière bâties (TFB) :	38.69
Taxe foncière non bâties (TFNB) :	54.53
Taxe d'habitation (TH) :	19.89
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	27.24

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/22.

3 – Budget Primitif – Commune 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L 1612-1 et suivants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Adopte le budget primitif de la Commune d'Esparros (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2026 :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	318 000	318 000
INVESTISSEMENT	97 800	97 800

VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9		

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/23.

4 – Budget Primitif – Service des Eaux 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L 1612-1 et suivants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Adopte le budget primitif du Service des Eaux (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2026 :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	58 660	58 660
INVESTISSEMENT	40 433	40 433

VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9		

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/24.

5 – Budget Primitif - Régie de Transport 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L 1612-1 et suivants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :
Adopte le budget primitif de la Régie de Transport (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2026 :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	75 000	75 000
INVESTISSEMENT	38 000	38 000

VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9		

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/25.

6 – Proposition de membres pour la CCID.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque Commune, soit institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de :

- Vingt-quatre commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseiller municipal.

Il ajoute qu'il convient, suite aux récentes élections, que le conseil municipal propose vingt-quatre commissaires afin que le service des impôts désigne les membres pour la constitution de la CCID.

Ces membres doivent être familiarisés avec la situation locale et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il précise que par ailleurs, l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune et, si la commune comporte au moins 100 ha de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Il demande à l'assemblée de procéder au choix de 24 commissaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, propose les noms suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Mr	BAQUE	Bernard	Esparros
Mr	PENE	Gilbert	Esparros
Mr	BRUNO	Jean-Luc	Esparros
Mr	CUILHE	Guy	Esparros
Mme	MENENDEZ	Patricia	Esparros
Mme	LABEL	Maryse	Esparros
Mr	BOEHLY	Benjamin	Esparros
Mr	LARREY	Serge	Arrodets
Mr	GAILLARD	Jean-Michel	Bagnères-de-Bigorre
Mme	HUCHET	Maïté	Esparros
Mr	BRUA	Yvan	Esparros
Mr	LARROUY	Daniel	Esparros
Mr	DUTHU	Christian	Labastide
Mr	DESTARAC	Christian	Esparros
Mme	CIEUTAT	Paulette	Esparros
Mr	CIEUTAT	Didier	Gazave
Mr	VERDIER	Jean-Paul	Esparros
Mme	MIHAÏLO	Audrey	Esparros

Mr	CUILHE	Lionel	Soues
Mr	DUTHU	Yves	Esparros
Mr	DUTHU	Jean-Michel	Esparros
Mr	AUBIER	Guillaume	Esparros
Mr	AZEMA	Nicolas	Esparros
Mme	GOMEZ	Marie France	Esparros

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/26.

7 – Commission de Contrôle de la Liste Electorale (CCLE).

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres que nous avons reçu un mail en date du 22 avril 2026, provenant du bureau de la réglementation générale des élections de la Préfecture des Hautes-Pyrénées nous informant de la composition de la CCLE à l'issue du renouvellement général de mars 2026.

Composition élargie à 5 membres si au moins 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, définie comme suit :

- ✓ 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges,
- ✓ 2 conseillers municipaux de la seconde liste.

Monsieur le Maire ajoute que la durée du mandat des conseillers municipaux (six ans) est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres de la CCLE.

Il énumère les noms des conseillers municipaux suivant l'ordre du tableau.

- Liste ayant obtenu le plus de sièges : **Anne-Marie DUTHU ; Dominique DUTHU ; Laurent VERDIER.**
- Seconde liste : **Benjamin BOEHLY ; Nathanaël DIEUX.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le choix des noms proposés par Monsieur le Maire pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale.

Vote à l'unanimité. Délibération n° 2026/27.

II - POINT SUR LES OPERATIONS EN COURS :

- Faire une synthèse aux commissions communales concernées sur les travaux en cours et les projets à venir. Envisager un moyen de communication afin de prévenir les administrés.
- Nous avons été informés que 2 arbres se sont arrachés, barrant le chemin rural « du Touaou » au Castet. Nous avons sollicité une personne pour dégager le chemin, il souhaite que ce bois lui soit vendu. Une estimation de 3 m³ de bois à 6 € le m³. Un titre exécutoire lui sera adressé.

III – INFORMATIONS DIVERSES :

- **Commune** : Pas de jour fixe, pour la réunion du conseil municipal.
- **DETR 2026** : une subvention d'un montant de 10 000 € nous est attribuée pour la réalisation de l'implantation d'un poteau incendie chemin de la Côte. Taux de la subvention : 65.46 % sur un coût prévisionnel de travaux de 15 277 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance.

Nb: Le présent compte rendu est provisoire et sera soumis pour approbation à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Transmis en Préfecture le 26/04/2026.
Publié le 26/04/2026.

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.



Acte à classer

CR2026-05

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-26T14-18-49.00 (MI269363391)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260426-CR2026-05-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Compte rendu du 23 avril 2026.

Date de décision : 26/04/2026



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [CR2026-05.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/04/26 à 14:18

Par [DUTHU Jean-Marie](#)

Transmis

Date 26/04/26 à 14:18

Par [DUTHU Jean-Marie](#)

Accusé de réception

Date 26/04/26 à 14:25